

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 4 décembre 2012 à 19h35**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy
Siège no 2 Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-12-343 Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour. Ajouter au point varia (19) autres items : les sujets suivants :

- modification résolution 2012-11-322,
- démarche lors permis de démolition,
- boisé derrière aréna,
- nomination représentant Régie intermunicipale.

Le point varia (19) reste ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 NOVEMBRE ET DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT DU
21 NOVEMBRE 2012

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE
ZONAGE

5. MODIFICATION RÉSOLUTION 2011-01-06 : PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

6. ADHÉSION 2013 : COMBEQ

7. ADHÉSION 2012-2014 : FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

8. DEMANDE DE GRATUITER LA SALLE ARÉNA : ASSOCIATION BÉNÉVOLE

URBANISME

9. FORMATION : STABILISATION DES RIVES

AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURE

10. FACTURATION : LES ESSENCES DE LA HAUTE BEAUCE : EAUX DE PROCÉDÉS

FINANCES

11. COMPTES DU MOIS

12. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES.

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURE

13. RÉSULTAT APPEL D'OFFRE : CARBURANT

14. RÉSULTAT RECHERCHE DE PRIX : MAZOUT

LOISIRS-TOURISME

15. DEMANDE AU PACTE RURAL : BUDGET DISPONIBLE : ACHAT ÉQUIPEMENTS

16. ENTRETIEN DU SYSTÈME GLACE RÉFRÉGÉRÉ

17. RAPPORTS :

17.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

17.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

17.3 DÉLÉGUÉ AUX LOISIRS

18. CORRESPONDANCE

19. AUTRES ITEMS

19.1 MODIFICATION RÉSOLUTION 2012-11-322

19.2 DÉMARCHE LORS DE PERMIS DE DÉMOLITION

19.3 NOMMER DÉLÉGUÉ INTERMUNICIPAL

19.4 AJOURNEMENT

20. PÉRIODE DE QUESTION :

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3 -DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE ET DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT DU 21 NOVEMBRE 2012

2012-12-344 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 et de la réunion d'ajournement du 21 novembre 2012.

En conséquent Il est proposé par monsieur Alain Champagne et appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière en modifiant la résolution 2012-11-295.en modifiant proposé par monsieur Luc Poulin par monsieur Alain Champagne, au point 14 : remplacer le terme entériné par acceptation, au point 26.2 : ajouter à cette résolution la mention que monsieur Luc Poulin s'est retiré de cette décision considérant son implication à ce comité.

4- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

RÈGLEMENT 128-2012

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #55-2006 VISANT À RÉDUIRE À 3
MÈTRES LA BANDE RIVERAINE DE LA CULTURE DU SOL À
DES FINS D'EXPLOITATION AGRICOLE

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté un règlement de zonage portant le #55-2006 lequel est entré en vigueur le 31 janvier 2007 ;

Considérant la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Sartigan afin de réduire de 5 à 3 mètres la bande minimale à conserver dans la rive dans le cas de la culture du sol à des fins agricoles ;

Considérant que le conseil municipal désire amender le règlement de zonage #55-2006 à l'effet de se conformer avec la modification du schéma de la MRC ;

Considérant que le conseil municipal tiendra une période de consultation du 7 au 21 novembre 2012 inclusivement sur ledit projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 21 novembre 2012 ;

Le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1. L'article 7.1.1 d est modifié afin de changer la bande minimale de végétation de 3 mètres de largeur mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. De plus, s'il y a un talus et que le haut de celui-ci se situe à une distance inférieure à 3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux, la largeur de la bande de végétation à conserver doit inclure un minimum de 1 mètre sur le haut du talus.

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2012-12-345 Le présent projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2012

Entrera en vigueur, conformément à la loi.

Herman Bolduc,
Maire

Francine Talbot,
Directrice Générale/Sec.-Trés.

**5- MODIFICATION RÉSOLUTION 2011-01-06;
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES
FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE
MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS**

2012-12-346 **Considérant** que Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière fut mandater pour la présentation d'une demande de soutien et autorisée à signer le protocole d'entente entre le ministère et la municipalité;

Considérant le départ de madame Quirion dans la fonction de directrice générale;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion de transférer l'autorisation de signer le protocole d'entente de madame Edith Quirion à madame Francine Talbot.

6 ADHÉSION 2013 : COMBEQ

2012-12-347 Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion annuel à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2013. Les coûts s'élèvent à deux cent quatre-vingt-cinq dollars (285), taxes en sus.

7 ADHÉSION 2012-2014 : FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Considérant l'utilité d'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités, celle-ci n'est pas retenue.

8 DEMANDE DE GRATUITER LA SALLE ARÉNA : ASSOCIATION BÉNÉVOLE

2012-12-348 **Considérant** que l'Association Bénévole Beauce-Sartigan Inc. – Comité de St-Honoré demande à la municipalité d'utiliser, gratuitement, la salle du restaurant de l'aréna pour la distribution des paniers de Noël de Moisson Beauce aux familles démunies;

Considérant que leur local est d'une superficie insuffisante pour l'activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'Association Bénévole Beauce-Sartigan Inc. – Comité de St-Honoré d'utiliser, gratuitement, la salle du restaurant de l'aréna pour la distribution des paniers de Noël de Moisson Beauce aux familles démunies.

9 FORMATION : STABILISATION DES RIVES

2012-12-349 **Il** est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Rolland Carrier, inspecteur municipal, en bâtiment et environnement à suivre la formation offerte par la Fédération Québécoise des Municipalité conjointement avec la COMBEQ ayant pour titre **Étude de cas; La stabilisation des rives** au coût de deux cent-soixante (260) dollars plus taxes, plus les frais afférents générés par cette formation.

10 FACTURATION : LES ESSENCES DE LA HAUTE BEAUCE : EAUX DE PROCÉDÉ

2012-12-350 **Considérant** que l'entreprise Les Essences de la Haute-Beauce demande l'autorisation d'utiliser les ouvrages d'assainissement de la municipalité pour la vidange de ses eaux de procédés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Les Essences de la Haute-Beauce d'utiliser les ouvrages d'assainissement de la municipalité pour la vidange de ses eaux de procédé et d'établir le coût pour le traitement desdites eaux à 0.15 sou du gallon pour l'année 2012.

11 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois de novembre 2012 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

2012-12-351 **Il** est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois de novembre 2012 au montant de 159 109.92\$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 73 611.87\$, les comptes à payer représentent 58 677.66\$.tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 26 820.39\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2012 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2012-12-351

Francine Talbot, D. G.- Sec.-Trés.

12 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES.

La directrice générale/secrétaire trésorière dépose les états financiers (rapport budgétaire) et le rapport d'investissement de la municipalité à la fin du mois de novembre 2012.

13 RÉSULTAT APPEL D'OFFRE : CARBURANT

2012-12-352

Considérant la recherche de prix effectué par la municipalité auprès de quatre fournisseurs pour l'approvisionnement de carburant; dont les prix se lisent comme suit :

SOUMISSIONNAIRE	OBG	DIFFÉRENTIEL	TOTAL
Desroches groupe pétrolier	0.865	0.0150	088
Sonic / La Coopérative	0.865	0.0044	0.8694
Les Pétroles R. Turmel	0.865	0.007	0.8720
Philippe Gosselin & A..	0.8499	0.0290	0.8789

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission conforme soit les services de la compagnie Sonic avec un différentiel de 0.0044 sou du litre.

14 RÉSULTAT RECHERCHE DE PRIX : MAZOUT

2012-12-353

Considérant la recherche de prix effectué par la municipalité pour l'approvisionnement en mazout;

SOUMISSIONNAIRES	OBG	ESCOMPTE	TOTAL
Desroches groupe pétrolier	0.87	0.01	0.88

Sonic / la coopérative	0.87	0.044	0.8744
Les Pétroles R. Turmel	0.87	0.007	0.877
Philippe Gosselin & Ass	1.155	0.135	1.1685

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de la compagnie Sonic à 0,8694\$ du litre de diésel.

15. DEMANDE AU PACTE RURAL : BUDGET DISPONIBLE : ACHAT ÉQUIPEMENTS

2012-12-354

Considérant qu'il reste un montant de cinq cents (500.\$) dollars au Pacte rural pour la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

Considérant que madame Johannie Lamothe, ressource en loisirs, a déposé une liste d'équipements pour l'aréna et le terrain de jeux qui pourrait être présenté au Pacte Rural;

Considérant le montant de 500.\$ par le Pacte Rural, la contribution de 200.\$ par le comité des Loisirs ce fait une contribution de 150.\$ pour la municipalité

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation du projet au Pacte Rural.

16. ENTRETIEN DU SYSTÈME GLACE RÉFRÉGÉRÉ

Ce sujet est reporté au printemps prochain.

17. RAPPORTS :

17.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, fait rapport des points saillants de la réunion du mois de novembre

17.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton fait rapport des points discutés lors de cette réunion.

17.3 DÉLÉGUÉ AUX LOISIRS

Il ne s'est pas tenu de réunion en novembre

18. CORRESPONDANCE

Madame Francine Talbot, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de novembre 2012. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

CORRESPONDANCE RETENUE

**LETTRE #4 : COMPTE RENDU MINISTÈRE DES
TRANSPORT**

**LETTRE #5 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

**LETTRE#10 : PROJET DE RESSOURCE EN LOISIRS
INTERMUNICIPALE**

**LETTRE #14 : INVITATION À PARTICIPER TOURNOIS
DE HOCKEY**

**LETTRE #17 : INVITATION JOURNÉE RÉGIONALE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA BEAUCE**

**LETTRE #18 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE,
CAMPAGNE ALLUME TA LUMIÈRE**

19. AUTRES ITEMS

19.1 MODIFICATION RÉOLUTION 2012-11-322

2012-12-355

Considérant que monsieur Fradette a communiqué un changement à l'horaire de l'activité spéciale faisant la promotion du club des petits déjeuners ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier les dates d'utilisation pour le 15 et 16 mai 2013.

19.2 DÉMARCHE LORS DE PERMIS DE DÉMOLITION

2012-12-356

Considérant qu'il y a eu démolition d'une maison et un problème est surgi suite à un manque de communication.

Pour ce motif, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de monter une procédure à suivre lors d'émission d'un permis de démolition.

19.3 NOMMER DÉLÉGUÉ INTERMUNICIPAL

2012-12-357

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Mario Breton délégué à la Régie Intermunicipale pour l'année 2012-2013

19.4 BOISÉ EN ARRIÈRE DE L'ARÉNA

Considérant que la municipalité possède un boisé en arrière de l'aréna et qu'il serait temps de faire un ménage du bois mou afin de protéger les érables;

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire appel à l'Association des boisés afin de nettoyer le boisé et par la même occasion protéger les érables.

20- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-12-358 Il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner cette présente séance. Il est 20h37.

La soirée d'ajournement est le 13 décembre 2012 à 19h00. A cette soirée seule l'adoption des prévisions budgétaires sera traitée.

HERMAN BOLDOC, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.